Comment devenir éducateur chien guide ?

- Pour devenir éducateur chien guide d’aveugle il faut :
- être titulaire d’un titre ou d’un diplôme de niveau IV (baccalauréat, brevet professionnel ou technique),
- candidater dans une école de chien guide d’aveugle labélisée et être sélectionné,
- suivre une formation théorique et pratique de 2 ans pour être moniteur ou de 4 ans pour être éducateur,
- avoir le permis de conduire,
- être disponible, mobile et motivé,
- avoir le sens des relations humaines,
- avoir une sensibilité au handicap visuel et au domaine canin

Des métiers complémentaires et diversifiés

L’animalier

Souvent titulaire d’un **Brevet d’Aptitude Professionnelle Agricole (BEPA)**, il est chargé de l’entretien des chenils et des soins dispensés aux chiens : brossage, nourriture, soins corporels… L’animalier s’occupe également de la détente des chiens, des sorties en laisse et fréquemment des transports pour la clinique vétérinaire ou chez les familles d’accueil. Ce poste est rare dans les écoles.

Le moniteur

Le moniteur **éduque** le futur chien guide au harnais, assure son **développement** et lui apporte les **soins** nécessaires. Il **forme** la famille d’accueil à **l’éducation** et à la **socialisation** du chien. Le moniteur entretient et aménage le chenil et les équipements annexes.

Il n’effectue pas de **remise** de chien guide aux **personnes déficientes visuelles**. A partir de septembre 2014, l’obtention du **titre fédéral de moniteur** sera obligatoire pour intégrer la formation d’éducateur.

L’éducateur

Un éducateur est **polyvalent** : outre les compétences du moniteur, il remet les chiens guides ayant obtenu le **certificat d’aptitude** aux personnes déficientes visuelles. Pendant la remise, d’une durée de deux semaines, l’éducateur forme la personne handicapée visuelle à se déplacer avec le chien guide. Il effectue également le **suivi** de l’équipe personne déficiente visuelle / chien guide après la remise.

L’éducateur est donc en relation avec les chiens mais également avec les personnes déficientes visuelles, les collègues salariés, les dirigeants bénévoles de son association, les familles d’accueil et le public.

La formation d’éducateur de chiens guides d’aveugles permet l’obtention du **titre d’éducateur de niveau III inscrit au RNCP** (Répertoire National des Certifications Professionnelles) code NSP 212T, seul diplôme d'éducateur de chiens guides d'aveugles **reconnu par l'Etat**.

Le directeur technique

Un directeur technique est obligatoire dans les écoles employant au moins cinq éducateurs. Son rôle est de **diriger** l’équipe technique, de **planifier** l’acquisition des chiots en fonction des demandes, de **participer** à l’étude des dossiers de demande de chien guide, de gérer les stocks de matériels, le nombre de familles d’accueil… Le directeur technique doit avoir au moins cinq ans d‘expérience en qualité d’éducateur et une formation complémentaire sur la gestion du personnel et de l’informatique.

URL source:https://preprod.chiensguides.fr/metiers/decouvrir-metiers-autour-du-chien-daveugle